

Un lieu unique
pour toutes
vos démarches
21 rue du Temple

DOSSIER UNIQUE FAMILLE

INSCRIPTIONS ÉCOLE, CANTINE, PÉRISCOLAIRE
Un seul dossier par famille + une fiche d'inscription par enfant

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Modalités d'inscription :

Si votre enfant est déjà inscrit à une école et que vous devez uniquement l'inscrire au périscolaire et à la restauration scolaire :

Retournez le dossier complété avant le 7 juillet 2017 par courrier à cette seule adresse :

VILLE DE REIMS
Dossier Unique Famille
CS 80036
51722 REIMS CEDEX

Pour les inscriptions scolaires :

Elles se font **obligatoirement** sur rendez-vous pris en fonction des créneaux disponibles auprès de Reims Contact au 03 26 77 78 79

Les inscriptions périscolaires et de restauration scolaire se feront dans le cadre de ce rendez-vous.

▲ Attention : pour l'inscription au cours préparatoire (CP), les documents vous seront remis par la directrice ou le directeur de l'école maternelle où est scolarisé votre enfant.

Date de la campagne d'inscription :

Du 6 mars 2017 jusqu'au :

- **31 mai 2017 pour les inscriptions scolaires**
- **7 juillet 2017 pour les inscriptions périscolaires et restauration scolaire uniquement**

Documents à joindre :

• Pour les inscriptions scolaires :

- Livret de famille
- En cas de séparation : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire
- Justificatif de domicile récent : quittance de loyer ou d'EDF (de moins de 3 mois)
- Certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé)
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant (pour le contrôle des vaccins) sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant

• Pour les inscriptions périscolaires matin, midi et soir :

- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant (pour le contrôle des vaccins) sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant
- Pour les enfants de plus de 4 ans : demande écrite motivée pour fréquenter les trois temps périscolaires

• Pour les inscriptions à la restauration scolaire :

- Photocopie de la notification CAF ou MSA (de moins de 3 mois) **avec composition de la famille et quotient familial**
- Pour les non allocataires** : photocopie de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015.

Pour tous renseignements

Reims Contact

03 26 77 78 79 // accueil@reims-contact.fr

Dossier téléchargeable à l'adresse suivante : www.reims.fr/espace-famille



Caisse des Ecoles Publiques de Reims

Reims.fr

FICHE DU FOYER

1 Nom : (M. - Mme) _____ 2 Nom : (M. - Mme) _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone foyer : _____ Portable(s) : _____

Courriel : _____

Situation du foyer : Célibataire Marié Pacsé Vie maritale
 Séparé Divorcé Veuf(ve)

AUTORISATION FOYER

J'accepte de recevoir des informations par courriel de la ville de Reims et de la Caisse des écoles.

* Les informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en place du dispositif municipal du « dossier unique famille ». Les destinataires des données sont : les services de la municipalité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la ville de Reims, CS 80036 - 51722 Reims Cedex.

⚠ À REMPLIR EN CAS D'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le redevable : Le foyer 1 2
 Autres (précisez : nom et adresse du tiers)

Organisme versant les prestations familiales :
 CAF MSA Autre : _____
Numéro allocataire : _____

Facturation alternée : Oui Semaines paires
 Semaines impaires

ATTENTION :
La facturation alternée concerne les foyers séparés et nécessite que chaque redevable fasse son propre dossier

Si la facturation alternée ne concerne pas tous les enfants cantiniers du foyer, merci de le préciser : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

Pour bénéficier du prélèvement automatique, mensualisé ou non, télécharger et remplir les documents disponibles sur www.reims.fr/espace-famille

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR [à remplir et à signer - obligatoire]

Je soussigné(e) _____, certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements intérieurs des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.

Date :

Signature :

Extrait du règlement

Année scolaire 2017 - 2018

TEMPS PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE REIMS ET RESTAURATION SCOLAIRE DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Ce document rappelle les grands principes des règlements de la ville de Reims et de la Caisse des écoles. L'intégralité des deux règlements est consultable à l'adresse www.reims.fr/espace-famille, auprès des animateurs coordinateurs dans chaque école, ou dans les sites en charge des inscriptions.

1/ Organisation générale

- **Accueil périscolaire du matin** : de 7 h 30 à 8 h 20 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Arrivée possible jusqu'à 8 h, les enfants sont remis aux animateurs présents au sein de l'école et non laissés au portail de l'école.
- **Accueil restauration scolaire** : de 11 h 30 à 13 h 20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La restauration scolaire n'est accessible que si votre enfant a été accueilli par l'enseignant le matin. La réservation ou l'annulation des repas s'effectue au plus tard 48 h avant le jour de la restauration auprès de la Caisse des écoles.
- **Accueil périscolaire du mercredi midi** : de 11 h 30 à 12 h 30. Ce temps d'accueil est accessible seulement si l'enfant a été accueilli par l'enseignant le matin. Tous les enfants (maternelles et élémentaires) sont repris par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux lors de l'inscription.
- **Accueil périscolaire du soir** : de 15 h 45 à 16 h 30 ou de 15 h 45 à 17 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un départ est possible pour les enfants de maternelle à 17 h. L'accueil du soir est accessible seulement si l'enfant a été accueilli par l'enseignant l'après-midi.

2/ Inscriptions

La campagne d'inscription périscolaire et restauration scolaire se termine le 7 juillet 2017. Au-delà de cette date, l'admission de l'enfant sur tous les temps périscolaires y compris la restauration scolaire ne sera effective qu'à compter du lundi 18 septembre 2017.

Pour les inscriptions qui seront effectuées à partir du 18 septembre 2017, un délai de 48 h à compter de la date d'inscription sera imposé pour que l'enfant fréquente l'accueil du matin, la restauration scolaire, l'accueil du mercredi midi et l'accueil du soir.

3/ Conditions restrictives d'accueil

Dans le respect du rythme des enfants, **la participation de l'enfant à deux temps périscolaires sera privilégiée, sauf dérogation.** Dans ce cas, la famille devra justifier sa situation particulière par une demande écrite. **Toutefois, tout enfant âgé de moins de 4 ans ne pourra pas participer à plus de deux temps d'accueil par jour.**

4/ Tarifs et facturation de la restauration scolaire

Pour les allocataires CAF, les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour les non allocataires CAF, les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial calculé à partir des ressources des familles en fonction des revenus de l'année N-2.

Pour les familles hors Reims, un tarif unique est appliqué.

Pour les adultes commensaux et personnels de service, un tarif unique est appliqué. La fiche d'inscription enfant doit être fournie dans les délais prévus.

Toute famille dérogeant aux règles énoncées dans ce document se verra appliquer quotidiennement le prix réel du repas par enfant présent. Il en est de même pour tout repas consommé sans inscription et/ou réservation préalable dans le délai requis.

Remboursement des repas.

Pour les absences imprévisibles (maladie) : prévenir par mail à facturationfamilles@mairie-reims.fr dès le 1^{er} jour d'absence. Le remboursement de repas a lieu à partir du 3^e jour d'absence.

Pour les absences prévisibles : signaler celle-ci au plus tard 2 jours (samedis et dimanches exceptés) avant le début de l'absence afin d'éviter l'application des 2 jours de carence.

5/ Exclusion

Tout manquement au respect des règlements pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des temps périscolaires.

ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : _____ Où : _____

Dossier Complet : Oui Non

Nombre de fiche enfant dans le dossier : _____

Rdv le : _____

Dossier saisi le : _____ Par : _____

Numéro F : _____

QF : _____

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT

UNE FICHE PAR ENFANT

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Nom : _____ Prénom(s) : _____
 Date de naissance : _____ Sexe : M F
 Lieu de naissance : _____
 Dpt / Pays : _____

VIE SCOLAIRE

Mon enfant est déjà scolarisé :

Oui Nom de l'école : _____ Ville : _____
 Non

VIE PÉRISCOLAIRE

Date limite : 7 juillet 2017 ⚠ Au-delà de cette date, l'admission de l'enfant sur tous les temps périscolaires y compris la restauration scolaire ne sera effective qu'à compter du 18 septembre 2017.
 > Tout enfant âgé de moins de 4 ans ne pourra pas participer à plus de 2 temps d'accueil par jour.

Le périscolaire La restauration scolaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Irrégulier*	À compter du
<input type="checkbox"/> PÉRISCOLAIRE du MATIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		_____
<input type="checkbox"/> RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE Régime alimentaire : <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Sans porc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/> PÉRISCOLAIRE du mercredi midi Pas de restauration le mercredi midi			<input type="checkbox"/>				_____
<input type="checkbox"/> PÉRISCOLAIRE du SOIR Sortie à 16 h 30 Sortie à 17 h pour les maternelles uniquement Sortie à 17 h 45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Un choix est possible par jour

* Cochez uniquement la case « irrégulier » et réservez les repas directement par courriel à l'adresse suivante : reservationrepas@reims.fr au minimum 2 jours avant la date souhaitée.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Pour toutes formes d'allergies, situation de handicap ou problématique médicale nécessitant un accueil spécifique de l'enfant, sur présentation de certificat médical, la mise en place d'un PAI est obligatoire. Contacter le Centre Médico-scolaire et/ou le Directeur de l'école.

Médecin traitant : _____

Téléphone : / / / /

Allergie(s) alimentaire(s) : Non Oui, précisez

Allergie(s) médicamenteuse(s) : Non Oui, précisez

Allergie(s) autre(s) : Non Oui, précisez

Contre-indication médicale : Non Oui, précisez

Observations : _____

J'autorise les personnels à faire donner à mon enfant, en cas d'urgence, tous soins nécessités par son état, y compris une intervention chirurgicale, et à le transporter dans un véhicule de secours, jusqu'au Centre hospitalier universitaire ou à la clinique.

Date :

Signature :

RESPONSABLES DE L'ENFANT

	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère
Nom d'usage	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse	N° : <input type="text"/> Rue : <input type="text"/> Ville : <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone Portable	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Profession	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de l'employeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tél. professionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autorité parentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations	<input type="text"/>	
	Si l'enfant vit chez un tuteur, précisez les coordonnées du tuteur.	

AUTRE(S) CONTACT(S) AUTORISÉ(S) (à venir chercher l'enfant et être prévenu en cas d'urgence)

	Contact 1	Contact 2	Contact 3
Nom d'usage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone Portable	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DROIT À L'IMAGE

- J'autorise
 Je n'autorise pas

La ville de Reims et la Caisse des écoles à prendre mon enfant en photo et à publier ces photos sur l'assiette des écoliers, le magazine de la ville, le site www.reims.fr et sur des outils de communication en lien avec l'éducation, pour l'année scolaire 2017 - 2018.



Caisse des Ecoles Publiques de Reims

Reims.fr